



Site Web : www.mairie-alata.fr

Tel : 04 95 25 33 76

Fax : 04 95 25 32 75

E-mail : mairie-alata@wanadoo.fr

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU QUARTIER DES **BAS D'ALATA**

Les habitants des **BAS D'ALATA** ont été invités le mardi 02 octobre 2007 par la municipalité à une réunion publique de quartier. Placée sous le signe de l'information, de l'écoute et de l'échange, plusieurs points ont été abordés.

Avec ce compte rendu chacun d'entre eux présent ou pas le jour de cette réunion, pourra en apprécier la teneur.

PRESENTATION DU POLE D'ANIMATION SOCIALE DE TROVA

Ce projet dont la maquette a été présentée, sera réalisé en trois tranches :

1. **Le Groupe Scolaire avec huit classes et la Cantine** : livraison prévue pour septembre 2009 si les appels d'offres sont fructueux et les délais respectés.
2. **Médiathèque et salle de Proximité** : le montage financier ne sera réalisé qu'en 2008.
3. **Mairie Annexe avec Logement du Gardien** : Le montage financier sera fonction du point précédent.

PLAN LOCAL D'URBANISME APPROUVE LE 11 JUILLET 2006

Rappels de quelques principes simples :

- Toute création de surface supérieure à 2 m² est soumise à autorisation préalable.
- Les murs de clôture et de soutènement sont soumis à déclaration préalable surtout s'ils bordent une voie publique ou privée. Ils ne peuvent excéder 1,20 m en clôture. Ils doivent observer un recul par rapport à la limite de la voie.
- Le service d'urbanisme de la mairie est ouvert tous les matins de 9 heures à 12 heures. Un petit renseignement peu éviter une grosse infraction avec une régularisation hasardeuse.

ASSAINISSEMENT

- L'appel d'offres pour la future station d'épuration de **CAMPO DELL ORO** sera lancé au début de l'année 2008 pour une livraison programmée fin 2010.
- Les travaux de raccordement feront l'objet d'une communication ultérieure. Ils seront fonction des financements acquis.
- Les permis de construire continueront à être délivrés sous réserves d'une aptitude du sol à accepter un assainissement autonome validé par une étude hydrogéologique obligatoire.
- La loi sur l'eau du 1^{er} janvier 2005 imposant un contrôle systématique de tous les assainissements autonomes, la totalité des fosses septiques seront contrôlées avant juin 2009. Les rejets à l'air libre seront verbalisés.

S'agissant du quartier des **BAS D'ALATA...**

ADDUCTION D'EAU

- La déserte en eau connaît des baisses de pression sur la partie haute à certaines heures.
- Certains abonnés ont enregistré des fuites après compteur.
- L'information suivante a été communiquée. Un réseau en fonte de 600 ml a été tiré depuis le bassin de **TROVA** afin d'alimenter le hameau de **TUSCIA** et les **BAS d'ALATA**. Il est pour l'heure en service à la hauteur de la dernière maison du lotissement. Il est prévu dans un second temps de mailler par le haut, le réseau du lotissement afin d'assurer une distribution gravitaire. Les compteurs individuels regroupés dans des regards collectifs, devraient être à terme rapprochés au droit des habitations. Cette opération coûteuse qui nécessite de nombreuses ouvertures de tranchées, a retenu toute l'attention de la CAPA. Elle ne pourra être programmée que lorsque les financements seront acquis.

ASSAINISSEMENT

- Dans l'attente de la réalisation du projet général d'assainissement, la fosse septique commune des **BAS d'ALATA** devra continuer à fonctionner.

ECLAIRAGE PUBLIC

- Afin d'améliorer la sécurité à la sortie du quartier, un renforcement de l'éclairage sera effectué courant novembre avec la mise en service de trois nouveaux points lumineux.

VOIRIE

- L'entrée du quartier est particulièrement dangereuse. La municipalité va saisir le Conseil Général afin d'en étudier un aménagement (voir courrier joint).
- La voirie communale située entre le haut du lotissement et le hameau de **TUSCIA** sera aménagée dans sa partie basse dès que l'appel d'offre lancé fin septembre sera attribué et les subventions notifiées.
- Une demande de ralentisseurs, de panneaux de limitation de vitesse et de tonnage, d'aménagement de stationnement, ayant été formulée par de nombreux riverains, les élus se rendront sur place le samedi 17 novembre 2007 à partir de 9 heures 30 afin de recueillir les différents avis permettant d'arrêter les décisions qui s'imposent.

ORDURES MENAGERES

- L'incivisme constaté au niveau du point de collecte des ordures ménagères, a été soulignée par tous. Malgré un ramassage régulier, certains jours les habitants du quartier éprouvent de la honte.
- Le point d'accueil déchets de **MEZZAVIA** est très apprécié.
- Il a été rappelé que le dépôt d'objets encombrants sur la voie publique doit se faire de préférence aux abords des habitations, après avoir téléphoné au **0810424240**.

La séance est levée à 20 heures 30.

Alata le 04 octobre 2007

Le maire : ***Etienne FERRANDI***